

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION N° 555\_2.1\_2022**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

<p><b><u>Date de la convocation :</u></b> Le 28 Octobre 2022</p> <p><b><u>Nombre de Conseillers Municipaux</u></b> En exercice : 33</p> <p><b><u>En début de séance :</u></b> Présents : 19 Procurations : 09 Absents excusés : 05</p> <p><b><u>Vote de la délibération</u></b> Unanimité</p>	<p>L'an Deux mille vingt-deux et le dix du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de RIVIERE-SALEE, légalement convoqué, s'est réuni dans le salon d'honneur de la Maison des Séniors située à Grand-Bourg, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><b><u>Présents à l'ouverture :</u></b> M. LESUEUR André Maire, Mme JEAN-MARIE Maryse 2<sup>ème</sup> adjointe, Mme SYLVESTRE Nicole 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme PANZO Jocelyne 6<sup>ème</sup> adjointe, M. SOUNDOROM Emile 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme RANO Murielle 8<sup>ème</sup> adjointe, M. SAINTE-ROSE-FANCHINE Alex 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. CROUARD Gérard, M. SAINT-LOUIS-AUGUSTIN Miguel, Mme WILLIAM Danielle, Mme JEAN-LAMBERT Idanie, M. MICHU Victor, Mme CHERY-EMMANUEL Chantal, Mme CHARI Laure, M. BACHE Robert, Mme COUTE Mylène, M. ELMIRA Bruno, M. MAURIOL Ronald, M. PULVAR Guillaume.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b><u>Absents ayant donné procuration :</u></b> M. PANZO François donne procuration à M. CROUARD Gérard, M. BERNADINE Guy-Albert donne procuration à M. SAINTE-ROSE-FANCHINE Alex, M. SOUTARSON Jean-Jacques donne procuration à M. LESUEUR André, Mme NICAR Muguette donne procuration à Mme JEAN-MARIE Maryse, M. MARIE-SAINTE Marc-André donne procuration à Mme PANZO Jocelyne, Mme MAURIOL Céline donne procuration à M. MAURIOL Ronald, Mme DUPOT Yannis donne procuration à Mme CHERY-EMMANUEL Chantal, Mme OBERLAND Christelle donne procuration à Mme JEAN-LAMBERT Idanie M. WILSON Philippe à Mme COUTE Mylène.</p> <p><b><u>Absents excusés :</u></b> Mme RANO Audrey, M. Joseph LIMBAL, Mme Chrystel ARETO, Mme Géraldine LOWINSKI et Mme NORCA Stéphanie.</p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Mme PANZO Jocelyne, 6<sup>ème</sup> adjointe, est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.</p> <p>Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents.</p>
---	---

**OBJET : Approbation de la première mise en modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)**

Sur la proposition du maire,

Le conseil municipal,

**Vu** la délibération n°378/2.2/2019 du 24 janvier 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**Oui** l'exposé du maire,

**Considérant** la nécessité de modifier le PLU pour permettre :

-la réalisation de la zone d'activités de Petit-Bourg intégrant le parking relais de l'extension future du TCSP ;  
-des ajustements règlementaires pour la réduction des distances d'implantation des constructions par rapport aux voies dans les quartiers.

**Considérant** que cette modification portant sur une zone à vocation économique du PLU et les distances d'implantation des constructions dans les quartiers, n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), de réduire un espace boisé, une zone agricole ou naturelle.

**Considérant** que cette modification entre dans le champ de la procédure de modification dite de droit commun.

Après discussion,

✚ **AUTORISE** le maire à prescrire par voie d'arrêté, la modification du PLU de Rivière-Salée ;

✚ **ARRETE** les modalités de concertation suivantes :

- Publication sur le site internet de la ville
- Mise à disposition du public du projet d'extension du T.C.S.P, du projet de règlement modifié et d'un registre d'observations au service urbanisme municipal

.....  
.....  
Le Maire, soussigné, certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération reçue à la Sous - Préfecture  
du Marin le ..... 24 NOV 2022 .....  
et affichée en mairie le.....

Le Maire,



Fait à Rivière-Salée, le 17 Novembre 2022  
Pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com